|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | **AVENANT AU MANDAT DE VENTE** | **N° 6 859**  **DU 19/12/2023** |

Adresse du bien à vendre : 155 camy grand 46090 TRESPOUX-RASSIELS

Descriptif : Cahors à 10 minutes du centre-ville maison plain-pied d'environ 95 m² sur un terrain clos d'environ1597 m². Entrée, séjour avec cuisine ouverte et poêle à bois, wc, 3 chambres, salle d’eau. Terrasse véranda. Garage. Chauffage : poêle à bois, électrique, climatisation (séjour). Fenêtres PVC double vitrage, volets roulants électrique. Assainissement individuel non conforme

Les informations sur les risques auquel ce bien est exposé sont disponibles sur le site Géorisques www.georisques.gouv.fr

|  |  |
| --- | --- |
| **Mandant** | **Mandataire** |
| **Indivision NOUGARET Thierry**  607 route des Ramonets  46090 FLAUJAC-POUJOLS | **Immobilier Quercy Transactions**  au capital de 7.780€ RC 433205929  3, place Jean-Jacques Chapou  (place de la Cathédrale) - 46000 CAHORS  Carte professionnelle n° CPI 4601 2016 000 006 153  avec substitution au profit de toute agence du Groupement Immobilier Lot Dordogne Corrèze |

Les parties ont signé le mandat de vente, inscrit au registre des mandats, dont la date et le numéro sont rappelés ci-dessus, ainsi que l'adresse du bien à vendre. Aux termes de ce mandat, chaque partie s'est engagée à informer l'autre partie de tout élément pouvant modifier les conditions de vente, notamment en matière de prix. En conséquence, les parties conviennent de modifier le prix des biens à vendre, et le cas échéant, certains éléments secondaires du mandat, à l'exclusion de toutes modifications des caractéristiques essentielles du mandat (sa durée, ... ).

Nouveau prix de vente :

Le nouveau prix demandé - hors rémunération du mandataire - est de **160 000 € (CENT SOIXANTE MILLE EUROS)**, payable au plus tard le jour de la signature de l'acte définitif.

Rémunération du mandataire à charge acquéreur :

En cas de réalisation de l'opération avec un acheteur présenté par le mandataire ou un mandataire substitué, le mandataire aura droit à une rémunération fixée à 11 200 € (ONZE MILLE DEUX CENTS EUROS) TVA comprise, **à la charge de l'acquéreur**.

Ces modifications entrent en vigueur à la date de signature du présent avenant qui devra être annexé au mandat d'origine.

Fait, à Cahors le 30 septembre 2024 en double exemplaire dont l'un est remis au mandant qui le reconnaît.

|  |  |
| --- | --- |
| **Le mandant**  signature précédée de la mention manuscrite  "lu et approuvé bon pour avenant au mandat d'origine" | **Le mandataire**  signature précédée de la mention manuscrite  "lu et approuvé avenant au mandat d'origine accepté" |
|  |  |